



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

Le conseil de la susdite municipalité siège en séance extraordinaire à la salle paroissiale, ce jeudi 26 août 2021 à 13 h 00, à laquelle étaient présents;

Monsieur Guy Germain, maire.

Mesdames, Monsieur, Louise Magnan, Shirley Drouin et Pascal Cauchon, formant la totalité des membres de ce conseil.

M^{me} Pauline Frenette, directrice générale adjointe, est également présente.

M^{me} Christine Genest, directrice générale et secrétaire-trésorière, est absente.

Tous les membres du conseil étant présents, ils renoncent à l'avis de convocation.

RÉSOLUTION NO. 2021-08-168

SÉANCE SALLE PAROISSIALE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le 12 juillet 2021, la distanciation sociale à respecter entre les personnes de différents foyers est passée de deux à un mètre;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19 permet d'assouplir certaines mesures mises en place pour protéger la santé de la population, tout en maintenant certaines d'entre elles nécessaires pour continuer de la protéger;

CONSIDÉRANT QUE le maintien de la distance de un mètre entre les personnes présentes doit être respectée, le lieu de la séance doit être modifié pour la salle paroissiale jusqu'à avis contraire;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. PASCAL CAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE la présente séance du conseil soit tenue à la salle paroissiale afin que les membres du conseil, les officiers municipaux et le public puissent respecter les mesures sanitaires pour la distanciation sociale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2021-08-169

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le seul point à l'ordre du jour est l'adjudication du contrat pour les travaux de réfection et d'asphaltage sur une partie du rang Saint-Paul Sud, le rang Saint-Georges et une partie du rang C.



**IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2021-08-170

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION ET
D'ASPHALTAGE SUR UNE PARTIE DU RANG SAINT-PAUL SUD, LE RANG
SAINT-GEORGES ET UNE PARTIE DU RANG C**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ubalde doit procéder à des travaux de réfection et d'asphaltage sur une partie du rang Saint-Paul Sud, le rang Saint-Georges et une partie du rang C;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ubalde a procédé à une demande de soumissions à l'égard des travaux de conservation de chaussée et reconstruction partielle sur divers rangs (rang Saint-Paul Sud, rang Saint-Georges et rang C);

ATTENDU QUE les quatre (4) entrepreneurs suivants ont présenté une soumission pour le projet;

SOUSSIONNAIRE	PRIX AVANT TAXES
Construction Pavage Portneuf	1 064 324.22 \$
Eurovia	1 152 550.00 \$
Maskimo	1 132 238.00 \$
Sintra	1 298 275.00 \$

ATTENDU QU'à la suite d'une analyse des soumissions présentées, Monsieur Maxime Bradette, chargé de projet de la firme Englobe, nous recommande d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction et Pavage Portneuf inc;

ATTENDU QUE la réalisation de ce contrat est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMAH pour le financement du projet;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'octroyer le contrat pour la conservation de chaussée et reconstruction partielle sur divers rangs (rang Saint-Paul Sud, rang Saint-Georges et rang C) au montant de 1 064 324.22 \$, avant taxes à Construction et Pavage Portneuf inc. conditionnellement à l'acceptation du règlement d'emprunt pour le financement dudit projet.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées sont projetées par le conseil municipal.



EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 26 août 2021.

Pauline Frenette
Directrice générale adjointe

RÉSOLUTION NO. 2021-08-171

FIN DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De lever la présente séance.

ADOPTÉE

Pauline Frenette
Directrice générale adjointe

Guy Germain
Maire